



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération réagit au flyer de la Protection suisse des animaux

La Protection suisse des animaux PSA a édité fin mars 2013 un flyer au sujet notamment des chevaux en Suisse. Comme les déclarations concernant l'élevage des chevaux de la race des Franches-Montagnes sont fausses, la FSFM rétabli la vérité par des arguments objectifs.

Titre « Un scandale » : NON

L'élevage de chevaux en Suisse n'est pas un scandale. Les chevaux sont détenus selon des normes très strictes en matière de protection des animaux. Les poulains qui sont abattus ont été détenus dans des conditions presque idéales puisque la grande majorité ont vécu en plein air avec leur mère durant tout l'été. La viande de cheval issue de poulains suisses ne représente qu'une infime part (entre 3 et 4%) de la consommation de viande de cheval. Quant à la viande importée, on connaît aujourd'hui dans quelles conditions catastrophiques les chevaux utilisés pour la produire sont détenus et transportés. Le vrai scandale, il est là !

« ..près de la moitié des poulains finissent à l'abattoir » : FAUX

Le nombre de poulains abattus est en constante diminution ces dernières années. Selon les indications fournies par les importateurs de chevaux, principaux acheteurs de poulains suisses, en mars 2010, le nombre de poulains abattus en 2009 s'élevait à environ 850. En 2009, 2'486 poulains franchises-montagnes ont été identifiés. Ainsi, la part de poulains abattus s'élève à 34%, sans prendre en compte que dans les 850, il y a aussi des poulains d'autres races. Moins d'un tiers des poulains, telle est la vérité !

« ...les éleveurs de cette race reçoivent, en sus des paiements directs, des primes d'abattage versées par la Confédération » : FAUX

Avec la nouvelle politique agricole 2014-2017, l'éleveur de chevaux ne touchera aucune nouvelle prime, ni pour l'élevage ni pour l'abattage des poulains. Si le texte fait référence au nouvel art. 48 de la Loi sur l'agriculture, cela signifie qu'à partir de 2014, 40% des contingents d'importation de viande rouge (bovine, ovine et chevaline) seront liés à l'achat de viande sur le marché indigène. Cette nouvelle réglementation ne va rien changer au nombre de poulains abattus puisque l'éleveur ne bénéficiera d'aucune incitation directe dans ce sens. De plus, il faut rappeler qu'il n'existe, en Suisse, aucun élevage de chevaux pour la viande. Dans notre pays, les chevaux sont élevés pour être utilisés en équitation et en attelage essentiellement. Si certains poulains ne sont pas élevés, c'est parce qu'ils ne présentent pas les qualités requises pour être commercialisés à l'âge adulte.

Avenches, le 26 avril 2013

Fédération suisse du franchises-montagnes

Personnes de contact :

- Bernard Beuret, président FSFM, 032 438 82 48 / 079 849 65 77, bernard.beuret@hotmail.ch
- Stéphane Klopfenstein, gérant FSFM, 026 676 63 42 / 076 583 70 33, s.klopfenstein@fm-ch.ch